



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contrats de qualification

Question écrite n° 73265

Texte de la question

M. Jean Briane attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des contrats de qualification. Ce type de formation professionnelle en alternance (entreprise, établissement de formation) rencontre un certain succès, en particulier auprès de certains jeunes ayant eu des difficultés qui parviennent ainsi à obtenir un diplôme qualifiant. Il lui demande s'il n'y aurait pas lieu d'élargir le nombre d'entreprises susceptibles d'accueillir ces jeunes, comme en particulier les collectivités territoriales et les caisses d'allocations familiales (statut privé gérant un service public) qui, employant des conseillères en économie sociale et familiale, des secrétaires médicales ou administratives pourraient accueillir des jeunes en contrat de qualification et leur assurer une bonne formation.

Données clés

Auteur : [M. Jean Briane](#)

Circonscription : Aveyron (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73265

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1035